

La CFDT avait raison !!! ICT avait tort ...

Pannes, le 12/12/2015

Le conseil des Prud'hommes de Montargis condamne ICT !

Benjamin, Chaouki, François, Karim et Mounir ne sont pas les « terroristes » que la Direction a décrits.

Ils sont les victimes !

Victimes du comportement « testostéroneque » de l'ancien Directeur. Victimes d'avoir voulu défendre le droit fondamentale à toucher un salaire décent. Victimes d'avoir osé tenir tête. Victimes d'une vision féodale du dialogue social.

Même si le montant des indemnités qui leur a été accordé est très en dessous de la souffrance et du préjudice qu'ils ont subi, tous les 5 sont satisfaits d'être reconnus innocents des faits qui leur étaient reprochés.

Reste à voir, maintenant quel va être le comportement de la direction...

Va-t-elle assumer ses responsabilités ou s'acharner et fuir en faisant appel ?

La CFDT veut croire qu'ICT a enfin compris qu'ici on n'est pas en Calabre mais dans le Montargois, que l'on ne s'applique pas la Loi que quand elle nous arrange et que la vengeance n'est pas une composante acceptable de la vie sociale d'une entreprise.

A ICT de démontrer maintenant à ces 5 personnes privées d'emploi de façon injuste et jetés dans la précarité comme des malpropres, qu'elle a compris, qu'elle accepte la décision de la justice et qu'elle est prête à passer à autre chose.

En aura-t-elle le courage ?

Méfiez-vous toujours du renard !!!

